

L'AMÉNAGISTE

VOLUME 24·1 // PRINTEMPS 2010

LA REVUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU QUÉBEC



Les aménagistes régionaux fiers de leurs réalisations

SOMMAIRE

LES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX FIERS DE LEURS RÉALISATIONS	1
ZONE 1 Région de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	2
ZONE 2 Région du Bas-St-Laurent	2
ZONE 4 Régions de la Mauricie/Centre-du Québec	3
ZONE 6 Région de la Montérégie	3
ZONE 7 Régions de Montréal/Laval/Laurentides et Lanaudière	4
ZONE 8 Région de l'Abitibi-Témiscamingue	5
ZONE 10 Région du Saguenay-Lac-St-Jean	5

Par François Lestage, président AARQ

Avec la publication de ce numéro, L'Aménagiste permet aux membres de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) de faire connaître les projets pour lesquels ils sont les plus fiers. 17 aménagistes régionaux ont répondu à l'appel et afin de partager leurs plus grandes réalisations.

La vaste gamme d'exemples et d'expériences vécues par les auteurs fait en sorte que les articles ont été regroupés, non pas par thème, mais par zone. Au terme de cette lecture, tous pourront constater l'apport des aménagistes régionaux du Québec au développement durable de la société québécoise.

Bonne lecture

>

ZONE 1 // RÉGION DE LA GASPÉSIE/ ÎLES-DE-LA-MADELEINE

MRC de Bonaventure

Par Gaétan Bélair, géographe et aménagiste

Je profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail de concertation et de recherche d'harmonisation de nos cadres réglementaires respectifs que les aménagistes de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (les Îles en moins toutefois, car les îles étant ce qu'elles sont par définition, i-e entourées d'eau, il est bien difficile pour notre ami Serge Bourgeois de se joindre à nous) ont réalisé depuis le début des années 2000. Ce travail de concertation, regroupant tous les intervenants concernés par les différentes problématiques traitées et non pas seulement les aménagistes, concernait l'élaboration et la mise en œuvre de trois RCI portant sur des éléments qui échappaient jusqu'alors aux réglementations d'urbanisme des municipalités et villes de nos territoires, et cela bien qu'il s'agisse d'objet particulièrement important en terme d'occupation territoriale, à savoir l'abattage d'arbres en forêt privée (2002), l'implantation d'éoliennes (2004) et l'implantation de nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur (2005). Il est à noter que notre travail portant sur le contrôle de l'installation d'éolienne a été réalisé bien avant que le ministère accouche de ses orientations gouvernementales portant sur le sujet. Je me permets de soulever un élément de contenu de deux de ces RCI qui se révèle particulièrement important pour notre région, à savoir que nous avons réussi à faire reconnaître les rivières à saumons en tant qu'immeuble protégé (éolien et forte charge d'odeur).

Dans les faits, ces trois RCI auront permis de contrôler et d'encadrer et ce, avant que les interventions concrètes ne se réalisent sur le terrain, le développement éventuel de ces trois secteurs d'activités économiques.//

MRC d'Avignon

Par Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire trésorier

La réalisation qui a eu le plus d'impact est à mon avis l'implantation d'un RCI sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC d'Avignon. En plus de protéger les valeurs foncières qui auraient été affectées par le pillage de lots, le règlement s'est révélé un outil de développement touristique important par la protection des paysages qu'il procure.//

ZONE 2 // RÉGION DU BAS-ST-LAURENT

MRC de Rivière-du-Loup

Par Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire

Beaucoup de personnes ont travaillé fort à la création du parc national du Lac-Témiscouata. J'ai toutefois la prétention de croire que, sans moi, ce parc n'existerait pas. Je suis celui qui a lancé l'idée, convaincu les élus locaux de la supporter et mobiliser les citoyens les plus dynamiques du territoire pour faire contrepoids à une opposition bruyante. Aujourd'hui, le Témiscouata peut faire reposer son avenir sur cet équipement majeur devenu réalité en 2009.//

MRC des Basques

Par Benoît Rheault, aménagiste

Dans ma vie d'aménagiste régional, lorsqu'on me pose la question : « Quelles furent vos plus belles réalisations professionnelles ? », je me demande alors : « Que retiendront les générations futures de mon travail à la MRC des Basques ? ».

Sur le plan de la réglementation, je suis particulièrement fier d'avoir collaboré à instaurer des normes réglementaires adaptées à la réalité du milieu. En particulier, les normes de protection des forêts privées ou pour contrer l'affichage abusif concourent à rendre le Bas-Saint-Laurent plus beau et prospère.

Sur le plan des dossiers de développement, j'aime bien aider mon employeur, la MRC des Basques, et les municipalités du territoire à solutionner des problèmes qui paraissent insurmontables. Par exemples, déplacer le tracé d'une autoroute même si on nous dit que cela est impossible, déplacer un petit cours d'eau dans son lit original afin de permettre l'agrandissement d'une entreprise créant plusieurs emplois et faire approuver rapidement un dossier d'exclusion de la zone agricole afin de permettre l'implantation d'une industrie souhaitée par la communauté.

Par ailleurs, j'ai parfois la chance de visiter des territoires « sauvages » et naturels dans le but de mettre en valeur des ressources de manière durable. J'ai particulièrement aimé collaborer au choix du tracé de la Route verte et j'en garde des souvenirs remplis de splendides paysages à couper le souffle. Un peu comme dans les histoires de Daniel Boone !

Enfin, je me dois de souligner l'aide de mes collègues aménagistes qui sont toujours d'un grand secours et d'une grande patience. En particulier lorsque je suis arrivé en poste à la MRC, il y a bientôt 17 ans, mes collègues aménagistes des MRC bas-laurentiennes m'ont permis de m'améliorer grandement. Encore aujourd'hui, mes relations avec mes collègues jeunes et moins jeunes demeurent toutes aussi enrichissantes.//

MRC de Rimouski-Neigette

Par François Loïselle, urbaniste, directeur du service de l'aménagement du territoire

Il y a quelques années, j'ai rédigé un mémoire sur la localisation de la future salle de spectacles de Rimouski contenant plusieurs arguments urbanistiques en accord avec un emplacement situé au centre-ville. Dans le domaine du tourisme, j'ai développé un concept original pour la mise en place d'un parc régional thématique le long de la rivière Rimouski. Enfin, j'ai avancé plusieurs idées lors des travaux de réaménagement de la promenade de l'anse à Sainte-Luce.//

MRC de Matane

Par Olivier Banville, aménagiste

En deux ans à la MRC de Matane, ma plus grande réalisation est la reconnaissance officielle d'une quarantaine de secteurs déstructurés dans la zone agricole permanente et d'un nouveau cadre réglementaire permettant la construction en milieu agroforestier. Cette démarche va redonner l'usage de leurs terrains à un grand nombre de propriétaires et, je l'espère, réconcilier les élus et la population avec le zonage agricole.//

ZONE 4 // RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC

MRC de Nicolet-Yamaska

Par Jean-François Albert, ing. f., directeur général adjoint et aménagiste

Jeune ingénieur forestier, j'ai été embauché par la MRC pour créer un règlement d'abattage d'arbre innovateur. Le résultat de l'exercice a été très positif et le modèle de règlement a été repris par de nombreuses MRC au Québec. Ça été un élément déterminant pour ma carrière d'aménagiste, une fonction que j'allais épouser quelques années plus tard!//

ZONE 6 // RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

MRC de La Vallée-du-Richelieu

Par François Senécal, urbaniste, coordonnateur à l'aménagement

La réalisation dont notre équipe est la plus fière a été de forcer une multinationale du pétrole à tenir compte des enjeux particuliers de conservation de certains secteurs d'intérêt écologique sur le territoire de notre MRC. En effet, la MRC de La Vallée-du-Richelieu a défendu, avec beaucoup de conviction, l'intégrité des bois de Saint-Charles et de Verchères, en exigeant à la pétrolière des mesures particulières pour atténuer les impacts liés à l'implantation d'un pipeline. Une entente-cadre intervenue entre les élus de la MRC et la compagnie a permis d'élaborer des mesures novatrices encore peu utilisées pour ce type d'ouvrage. Le déplacement de certains arbres affectés par le creusage de la tranchée, ou la plantation de certaines espèces d'arbustes et de plantes herbacées au-dessus de la servitude, sont des mesures qui permettent de recréer un espace écologiquement viable, malgré les perturbations causées au milieu initial.//

MRC de Rouville

Par Francis Provencher, directeur général adjoint et coordonnateur à l'aménagement

Au cours des mes 26 années au sein de MRC, je suis particulièrement fier d'avoir collaboré à la réalisation de 3 projets :

Au milieu des années '80, j'ai amené le conseil de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet à statuer, dans le cadre d'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme, sur la conservation d'un territoire qui, plus tard, est devenu le Parc (régional) écologique de l'Anse du Port.

J'ai été en charge de la planification et de l'aménagement de la piste cyclable La Route des Champs, située à l'intérieur du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville.

J'ai planifié et collaboré à la mise en place de différents services régionaux en gestion des matières résiduelles.//

ZONE 7 // RÉGION DE MONTRÉAL/LAVAL/ LAURENTIDES ET LANAUDIÈRE

MRC des Pays-d'en-Haut

Par André Boisvert, aménagiste

Suite aux épisodes de cyanobactéries sur son territoire en 2006, la MRC des Pays-d'en-Haut, en plus de se doter d'une personne ressource en environnement, a renforcé ses normes de protection des rives en y interdisant toute intervention de contrôle de la végétation, avec l'obligation de revégétaliser les rives dénudées.

Le schéma d'aménagement et de développement intègre également l'obligation de mettre en place des mesures de contrôle de l'érosion lors de travaux de construction de toutes sortes afin de minimiser l'apport de sédiments dans les plans d'eau.

À l'été 1989, quelques mois après mon engagement officiel à la MRC des Pays-d'en-Haut, j'ai amené ma blonde voir nos paysages. Après près d'une heure de voiture, elle me demande si nous pouvons sortir de l'auto pour se promener. « Malheureusement, lui répondis-je, tout est privé, ou presque, dans notre MRC! »

De cette réponse m'est venue l'idée de soumettre aux élus une proposition de créer un parc régional 'éclaté' à partir des différentes terres publiques, notamment intramunicipales, qui se trouvent sur notre territoire. Dix ans plus tard, en 1998, nous adoptons un premier plan d'aménagement et cinq ans après, en janvier 2003, nous signons une Convention de gestion territoriale avec le MRNF pour ces mêmes TPI.

1995. Organisation des États généraux du paysage québécois. L'AARQ y était, en partenariat avec une douzaine d'autres associations et ordres professionnels, de même que dans la mise sur pied du Conseil du paysage québécois. Suite à cet important événement et à un projet de Charte du paysage québécois, une première analyse régionale était effectuée, Évolution du territoire laurentidien: Caractérisation et gestion des paysages, en 2000. Puis, une multitude d'organismes de la région des Laurentides signaient une Charte de protection des paysages naturels et bâtis des Laurentides en 2004 et en 2006, la région obtenait une subvention dans le cadre des laboratoires ruraux du ministère des Affaires municipales et des Régions pour caractériser, protéger et mettre en valeur les nombreux et différents paysages des huit MRC laurentidiennes.//

MRC d'Antoine-Labelle

Par Jean Labelle, aménagiste

Formé en géographie, bon à tout, bon à rien, aménagiste naïf et curieux, avec la soif d'être utile à la société, j'ai participé avec plaisir au développement de l'acériculture dans le Bas-Saint-Laurent, alors que j'exerçais mon métier à la MRC de Témiscouata. Navigant avec des élus-patrons à la logique souvent « politicienne », avec différents acteurs aux dents longues convoitant la même ressource, avec des fonctionnaires fonctionnant dans leur silo respectif, et ayant à prendre en considération les impacts économiques, environnementaux et sociaux, je suis bien content du modeste rôle d'agent d'harmonisation et de concertation que j'ai pu jouer dans le développement de la filière acéricole.

Forcés d'avoir une vision large et de côtoyer des intervenants de tout acabit dans une perspective d'aménagement durable de la société québécoise, nous faisons un maudit beau métier.//

MRC d'Argenteuil

Par Éric Morency, urbaniste, coordonnateur du service de l'aménagement du territoire

Comme je n'ai pas eu la chance de réaliser un schéma d'aménagement dans son ensemble, ma plus grande réalisation serait le Plan d'action visant la préservation environnementale des lacs de la MRC d'Argenteuil. La particularité de ce plan est d'avoir permis la mise en place de plusieurs initiatives qui sont devenues des acquis au sein de la MRC: embauche d'une conseillère en environnement à temps plein, mise sur pied d'un comité consultatif en environnement composé d'élus, d'inspecteurs municipaux et d'une citoyenne, embauche d'une équipe d'analystes en environnement à chaque été, budget dédié à la mise en œuvre de ce plan.//

MRC de Matawinie

Par Gilles Locat, géologue et aménagiste régional

La Matawinie étant un territoire de transition, la création de la carte des territoires d'intérêts ruraux a été l'action la plus éloquente, car cela a permis d'asseoir une toute nouvelle configuration des grandes affectations du territoire. Pour ce qui est des dossiers autres que le schéma d'aménagement et de développement, il me faut souligner la production des quatre plans d'aménagement et de gestion des parcs régionaux

de la Matawinie et la mise au point de concepts comme les corridors récréatifs et la forêt récréative. Ce qui m'a le plus aidé? Ma formation et mes expériences reliées à la géologie et aux études environnementales.//

Par Édith Gravel, MSc. Environnement, directrice du service d'aménagement

Au terme d'un partenariat avec la Commune rurale de Bougoula au Mali, amorcé depuis le début des années 2000, le réaménagement du marché public a été complété au début 2010. Plusieurs échanges techniques ont mené à l'aboutissement de ce projet de partenariat. Les principales réalisations de la MRC en terme d'aménagement auront été l'élaboration d'un plan d'aménagement, des consultations auprès de la population et un programme de formation pour le personnel municipal de Bougoula. Ce projet a permis à la MRC de Matawinie de rayonner au-delà des frontières québécoises en plus d'améliorer considérablement la qualité de vie de la population de ce village Malien.//

ZONE 8 // RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MRC de Témiscamingue

Par Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement

En 1996, plusieurs municipalités du Témiscamingue ont soumis les projets de porcheries à un règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), une première application au Québec de ce type de règlement à des projets agricoles. L'UPA a vainement tenté de faire annuler ce règlement jusqu'en Cour suprême du Canada. Finalement, les tribunaux ont reconnu qu'un règlement de PIIA appliqué aux porcheries permet leur insertion harmonieuse dans le milieu.//

ZONE 10 // RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Par Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement

La Véloroute des Bleuets est un des plus beaux exemples de concertation au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À l'aube de sa 10^{ème} année d'opération, la Véloroute des Bleuets

est la manifestation d'une concertation politique exemplaire des municipalités riveraines et de la communauté Montagnaise.

La Véloroute des Bleuets a été inaugurée en 2000 et célébrera son 10^{ème} anniversaire en 2010. Il s'agit d'un parcours de 256 km ceinturant le majestueux lac Saint-Jean, un circuit unique en Amérique du nord, soit un des plus longs circuits en boucle. La Véloroute des Bleuets traverse 3 MRC, 15 municipalités et une communauté autochtone. Son tracé est caractérisé par sa topographie: une plaine avec peu de relief et une grande diversité de paysages. L'accès, gratuit, est facile par de nombreux points d'entrée. La Véloroute des Bleuets génère annuellement 7,8 millions de dollars en retombées économiques et 160 emplois indirects. 41% des usagers proviennent de l'extérieur du Lac-Saint-Jean et 6,5 % proviennent de l'extérieur du Québec. La Véloroute des Bleuets représente également trois maisons du vélo et 36 haltes cyclistes intégrées, 75 ambassadeurs, une signalisation adaptée et un affichage commercial intégré, ainsi que la Certification Qualité Tourisme (le seul circuit cyclable du Québec).

Les acquis pour la communauté sont nombreux :

- › Participation à la consolidation et au développement de la vocation touristique du Lac-Saint-Jean
- › Offrir à la population une infrastructure de qualité pour la pratique récréative, peu dispendieuse et accessible aux familles – Service à la population
- › Contribution à la santé collective de la population
- › Maximisation des retombées socioéconomiques dans l'ensemble des communautés participantes au projet
- › Revalorisation du territoire (amélioration du cadre de vie et du milieu de vie)
- › Augmentation du sentiment d'appartenance – Espace de vie

Les acquis au niveau organisationnel sont les suivants :

L'implication et le développement effectués par les MRC s'appuient sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire, de ses ressources, de ses potentiels récréatifs et touristiques et de ses équipements et infrastructures. Il renvoie les acteurs du développement local à la nécessité du maintien et de l'amélioration de leur milieu de vie et de leur cadre de vie.

Les MRC du Lac-Saint-Jean ont su développer depuis près de 20 ans, une pratique en matière de développement en devenant des agents de développement économique, social et environnemental. Les élus peuvent jouer un rôle actif et leurs actions sont nécessaires et incontournables pour réunir les conditions favorables à la mise en place d'un milieu de vie et d'un cadre de vie viable économiquement, permettant d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble de la communauté.//

Par Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement

Le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon est un projet de tourisme durable et responsable initié par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

En mai 2006, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est déposait au MDDEP une demande d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon pour y inclure plusieurs îles qui lui appartient, le site de l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon et le site du Club Amicaux à Saint-Henri-de-Taillon. La MRC estime que cet ajout au parc national peut s'avérer stratégique pour la région, compte tenu de la qualité des territoires concernés et de leur positionnement le long du lac Saint-Jean.

La vision développée par la MRC dans ce projet vise à favoriser un contact privilégié avec le lac Saint-Jean, en plus de permettre la mise en place d'un pôle d'écotourisme et de développement durable de portée internationale. Ce projet, à la fois rassembleur et stimulant pour le milieu, représente une avenue prometteuse pour le renforcement de l'offre touristique existante sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Les objectifs spécifiques du projet étaient de développer un lien récréotouristique fonctionnel et structurant entre les principaux attraits naturels de la MRC sur le lac Saint-Jean, de favoriser l'accès au lac Saint-Jean, de maintenir l'accès public à certaines îles, de sensibiliser la population et les utilisateurs à la valeur touristique et écologique des îles et de protéger les zones sensibles sur les îles.

La forte participation du public à l'audience publique de 2008 a permis de dégager un large consensus favorable au projet dans son ensemble, et ce, aussi bien à l'échelle régionale que nationale. La MRC et les partenaires du milieu sont ainsi en attente de la décision finale du gouvernement du Québec.//

Par Christian Dallaire, aménagiste

Le Guichet régional d'informations géographiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean (GRIG-02) a pour mission de fournir aux organisations publiques et privées un Guichet unique dans lequel elles peuvent s'informer, consulter ou acquérir des données géomatiques dans le but d'augmenter le pouvoir d'achat régional et de structurer l'acquisition et le partage de données géomatiques de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le GRIG-02 agit donc comme un véritable levier économique régional qui appuie l'aménagement et le développement durable ainsi que l'investissement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce projet d'envergure permet de diminuer les efforts et les coûts liés à la recherche et à l'acquisition des données pour l'ensemble des intervenants, de structurer et de centraliser la diffusion et le partage des données à l'échelle régionale, d'instaurer des normes et standards qui favoriseront le partage et l'échange des données en question, de faciliter les activités de recherche par les institutions d'enseignement et de catalyser les projets d'investissements locaux et régionaux.

Tout récemment, le GRIG-02 a rendu disponible aux MRC et municipalités un navigateur cartographique (Geotopus) rapide, convivial et puissant. Cet outil permet aux municipalités membres d'intégrer la géomatique à leurs activités de manière efficace et économique. L'outil est un grand pas en avant en terme de productivité liée aux technologies de l'information: www.grig02.com.//

